



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-008-2017-07

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-04-015 - ARRETE N° 2017 - 202 portant autorisation d'extension de capacité de 100 à 125 places du Centre de rééducation professionnelle (CRP) « Paul & Liliane GUINOT » sis à 24-26 boulevard Chastenet de Géry à Villejuif (94) géré par l'association « Paul GUINOT » (3 pages)	Page 4
IDF-2017-07-04-012 - ARRETE N° 2017-199 portant renouvellement de l'autorisation du CRP « Jean Moulin » sis 8, rue Roger Clavier à FLEURY MEROGIS (91) géré par l'association UMIS (2 pages)	Page 8
IDF-2017-07-04-013 - ARRETE N° 2017-200 portant renouvellement de l'autorisation du CMPP de VIGNEUX sis, 1 allée Louis Blériot à VIGNEUX SUR SEINE (91) géré par la Mairie de VIGNEUX (2 pages)	Page 11
IDF-2017-07-04-014 - ARRETE N° 2017-201 portant renouvellement de l'autorisation de la MAS « Monique Mèze » sise 5, rue du Dr Jean Martin Charcot à COUCOURONNES (91) gérée par l'association GROUPE SOS SOLIDARITES (2 pages)	Page 14
IDF-2017-07-03-021 - Arrêté n° 55/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « UNIBIOEST », sis 130, avenue Roger Salengro 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE. (3 pages)	Page 17
IDF-2017-07-03-025 - Arrêté n° 58/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sis 5 allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310). (5 pages)	Page 21
IDF-2017-07-03-024 - Arrêté n° 72/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090). (7 pages)	Page 27
IDF-2017-07-03-023 - Arrêté n° 73/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB78 », sis 24, rue des Dames - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS. (5 pages)	Page 35
IDF-2017-07-03-019 - Arrêté n° 74/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290). (9 pages)	Page 41
IDF-2017-07-03-022 - Arrêté n° 77/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120). (4 pages)	Page 51
IDF-2017-07-03-020 - Arrêté n° 78/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOMEGA », sis 58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100). (4 pages)	Page 56
IDF-2017-07-06-003 - Arrêté portant modification de l'arrêté n° DOSMS-2013/074 du 19 juillet 2013 fixant la composition de la commission chargée d'agrèer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études de biologie médicale et de répartir les postes offerts au choix. (6 pages)	Page 61

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2017-06-30-008 - A R R E T E accordant à BT IMMO GROUP l'agrément institué
par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme (2 pages)

Page 68

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-04-015

ARRETE N° 2017 - 202 portant autorisation d'extension de capacité de 100 à 125 places du Centre de rééducation professionnelle (CRP) « Paul & Liliane GUINOT » sis à 24-26 boulevard Chastenet de Géry à Villejuif (94) géré par l'association « Paul GUINOT »

ARRETE N° 2017 - 202
portant autorisation d'extension de capacité de 100 à 125 places du Centre de rééducation professionnelle (CRP) « Paul & Liliane GUINOT » sis à 24-26 boulevard Chastenet de Géry à Villejuif (94) géré par l'association « Paul GUINOT »

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2012-577 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté n° 77-817 en date du 2 décembre 1977 du Préfet de région autorisant le transfert avec extension de 80 à 100 places, dont 60 d'internat, du centre de rééducation professionnelle « Paul GUINOT » sis au 11 ter rue Amélie à Paris (75007) au 24-26 boulevard Chastenet de Géry à Villejuif (94800), demandé par l'association « Les Amis des établissements professionnels et climatiques d'aveugles » devenue « Association Paul Guinot pour les aveugles et les malvoyants » ;
- VU** la demande de l'association « Paul GUINOT » visant à l'extension de 25 places de la section formation en masso-kinésithérapie du CRP « Paul & Liliane GUINOT » sis à 24-26 boulevard Chastenet de Géry à Villejuif (94800) ;

CONSIDERANT que le projet fait suite à l'arrêté du 21 décembre 2012 qui officialise une quatrième année supplémentaire aux études de masso-kinésithérapie pour personnes en situation de handicap visuel ;

- CONSIDERANT** que le projet répond à un besoin identifié sur le département ;
- CONSIDERANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de l'organisation sociale et médico-sociale ;
- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF ;
- CONSIDERANT** que l'extension de capacité s'effectue à coût constant et n'entraîne donc aucun surcoût.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à l'extension de 25 places de la section formation en masso-kinésithérapie du CRP « Paul & Liliane GUINOT » sis à 24-26 boulevard Chastenet de Géry à Villejuif (94800) destiné à des aveugles et amblyopes des deux sexes âgés de 17 à 50 ans est accordée à l'association « Paul GUINOT » dont le siège social est situé 24-26 boulevard Chastenet de Géry à Villejuif (94800). Cette extension se fera avec une montée en charge sur 5 ans.

ARTICLE 2 :

La capacité de ce CRP « Paul & Liliane GUINOT » de 125 places est ainsi répartie :

- 69 places d'internat
- 56 places de semi-internat

Ces 125 places sont dédiées à deux types de formation :

- 80 places dédiées à la formation de masso-kinésithérapeute
- 45 places dédiées à la formation tertiaire

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 94 072 110 3

Code catégorie : 249
Code discipline : 906
Code fonctionnement (type d'activité) : 11 et 13
Code clientèle : 320

N° FINESS du gestionnaire : 94 080 796 9
Code statut : 61

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Délégué Départemental du Val-de-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 4 juillet 2017

Le Directeur général Adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-04-012

ARRETE N° 2017-199 portant renouvellement de
l'autorisation du CRP « Jean Moulin » sis 8, rue Roger
Clavier à FLEURY MEROGIS (91) géré par l'association
UMIS

ARRETE N° 2017-199

**portant renouvellement de l'autorisation du CRP « Jean Moulin »
sis 8, rue Roger Clavier à FLEURY MEROGIS (91) géré par l'association UMIS**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L312-8, L313-1, L313-5 et L314-3, R313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la sante publique ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le rapport d'évaluation externe du CRP « Jean Moulin » reçu le 1^{er} décembre 2014 ;
- VU** l'injonction de fournir des éléments supplémentaires aux manquements décelés par l'évaluateur en date du 22 décembre 2015 ;
- VU** les éléments de réponse transmis le 3 janvier 2016, mettant en évidence une avancée certaine de l'établissement vers une démarche de qualité continue ;
- CONSIDERANT** que l'autorisation initiale de l'établissement ou du service est antérieure au 3 janvier 2002 et l'ouverture antérieure au 22 juillet 2009 ;
- CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L. 313-5 et L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction, sauf si les autorités compétentes ont enjoint de déposer une demande de renouvellement ;
- CONSIDERANT** qu'au regard du rapport d'évaluation externe du CRP Jean Moulin, il a été enjoint à l'UMIS de déposer une demande de renouvellement d'autorisation ;
- CONSIDERANT** que l'UMIS a répondu aux observations ayant fondé cette injonction dont il est fait état dans la demande de renouvellement déposée ;
- CONSIDERANT** que les éléments présentés dans la demande de renouvellement susvisée sont de nature à répondre de façon satisfaisante auxdites observations et à permettre le renouvellement de l'autorisation ;
- CONSIDERANT** que l'établissement s'engage à mettre en place les préconisations indispensables à l'amélioration de la qualité de ses prestations au travers d'un plan d'objectifs et d'actions répondant aux exigences des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM ;

CONSIDERANT qu'il lui incombe d'adresser les avancées qualitatives dans les prochains rapports d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation du CRP «Jean Moulin », sis 8, rue Roger Clavier à Fleury Mérogis 91700, géré par l'association UMIS est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter de la date de fin de validité de l'autorisation existante.

ARTICLE 2 :

L'établissement est autorisé à accueillir 162 stagiaires, handicapés physiques, à partir de 17 ans, orientés par la CDAPH.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 91 051 003 1
Code catégorie : 249
Code discipline : 906
Code fonctionnement (type d'activité) : 11 et 13
Code clientèle : 010

N° FINESS du gestionnaire : 91 001 491 9
Code statut : 47

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Délégué départemental de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

Fait à PARIS, le 4 juillet 2017

Le Directeur général Adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-04-013

**ARRETE N° 2017-200 portant renouvellement de
l'autorisation du CMPP de VIGNEUX
sis, 1 allée Louis Blériot à VIGNEUX SUR SEINE (91)
géré par la Mairie de VIGNEUX**

ARRETE N° 2017-200
portant renouvellement de l'autorisation du CMPP de VIGNEUX
sis, 1 allée Louis Blériot à VIGNEUX SUR SEINE (91) géré par la Mairie de VIGNEUX

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L312-8, L313-1, L313-5 et L314-3, R313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la sante publique ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le rapport d'évaluation externe du CMPP de Vigneux reçu le 19 décembre 2014 ;
- VU** l'injonction de fournir des éléments supplémentaires aux manquements décelés par l'évaluateur en date du 22 décembre 2015 ;
- VU** les éléments de réponse transmis le 3 janvier 2016, mettant en évidence une avancée certaine de l'établissement vers une démarche de qualité continue ;

CONSIDERANT que l'autorisation initiale de l'établissement ou du service est antérieure au 3 janvier 2002 et l'ouverture antérieure au 22 juillet 2009 ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation prévue à l'article L313-1-1 du même code est réputée renouvelée par tacite reconduction, sauf si les autorités compétentes ont enjoint de déposer une demande de renouvellement ;

CONSIDERANT qu'au regard du rapport d'évaluation externe du CMPP de Vigneux, il a été enjoint de déposer des compléments d'informations ;

CONSIDERANT que l'établissement a répondu aux observations ayant fondé cette injonction ;

CONSIDERANT que les éléments présentés sont de nature à répondre de façon satisfaisante auxdites observations et à permettre le renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT que l'établissement s'engage à mettre en place les préconisations indispensables à l'amélioration de la qualité de ses prestations au travers d'un plan d'objectifs et d'actions répondant aux exigences des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM ;

CONSIDERANT

qu'il incombe à l'établissement d'adresser les avancées qualitatives dans les prochains rapports d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation du CMPP sis, 1 allée Louis Blériot à Vigneux-sur-Seine 91270, géré par la commune de Vigneux, est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter de la date de fin de validité de l'autorisation existante ;

ARTICLE 2 :

Cette structure destinée à l'accueil et à la prise en charge psychologique ou psychiatrique d'enfants et d'adolescents est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 91 068 013 1
Code catégorie : 189
Code discipline : 320
Code fonctionnement (type d'activité) : 97
Code clientèle : 809

N° FINESS du gestionnaire : 91 080 676 9
Code statut : 3

ARTICLE 3 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 4 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Le Délégué départemental de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

Fait à Paris, le 4 juillet 2017

Le Directeur général Adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile de France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-04-014

ARRETE N° 2017-201 portant renouvellement de
l'autorisation de la MAS « Monique Mèze »
sise 5, rue du Dr Jean Martin Charcot à
COUCOURONNES (91) gérée par l'association GROUPE
SOS SOLIDARITES

ARRETE N° 2017-201

**portant renouvellement de l'autorisation de la MAS « Monique Mèze »
sise 5, rue du Dr Jean Martin Charcot à COUCOURONNES (91)
gérée par l'association GROUPE SOS SOLIDARITES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L312-8, L313-1, L313-5 et L314-3, R313-10-3 et suivants ;
- VU** le code de la sante publique ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'injonction de déposer un dossier de demande de renouvellement d'autorisation de la MAS Monique Mèze en date du 22 décembre 2015 ;
- VU** le rapport d'évaluation externe de l'établissement reçu par dérogation en date du 21 juin 2016, mettant en évidence un engagement de l'établissement dans une démarche d'amélioration de la qualité ;
- CONSIDERANT** que l'autorisation initiale de l'établissement ou du service est antérieure au 3 janvier 2002 et l'ouverture antérieure au 22 juillet 2009 ;
- CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L. 313-5 et L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction, sauf si les autorités compétentes ont enjoint de déposer une demande de renouvellement ;
- CONSIDERANT** qu'au regard du rapport d'évaluation externe de la MAS Monique Mèze, il a été enjoint à l'association Groupe SOS Solidarités de déposer une demande de renouvellement d'autorisation ;
- CONSIDERANT** que le Groupe SOS Solidarités a répondu aux observations ayant fondé cette injonction dont il fait état dans la demande de renouvellement déposée ;
- CONSIDERANT** que les éléments présentés dans la demande de renouvellement susvisée sont de nature à répondre de façon satisfaisante auxdites observations et à permettre le renouvellement de l'autorisation ;
- CONSIDERANT** que le Groupe SOS Solidarités s'engage à mettre en place les préconisations indispensables à l'amélioration de la qualité de ses prestations au travers d'un plan d'objectifs et d'actions répondant aux exigences des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM ;

CONSIDERANT qu'il incombe à l'établissement d'adresser les avancées qualitatives dans les prochains rapports d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de la MAS « Résidence Monique Mèze », 5, rue du Dr Jean Charcot à Courcouronnes 91080, gérée par l'association GROUPE SOS SOLIDARITES dont le siège social est situé 102 rue Amelot 75011 PARIS, est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter de la date de fin de validité de l'autorisation existante ;

ARTICLE 2 :

L'établissement, destiné à prendre en charge des adultes nécessitant une prise en charge psychosociale, à une capacité totale de 60 places en internat.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 91 000 499 3

Code catégorie : 255

Code discipline : 917 et 658

Code fonctionnement (type d'activité) : 11

Code clientèle : 430

N° FINESS du gestionnaire : 75 001 596 8

Code statut : 60

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Le Délégué départemental de l'Essonne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne.

Fait à Paris, le 4 juillet 2017

Le Directeur général Adjoint
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Jean-Pierre ROBELET

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-03-021

Arrêté n° 55/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « UNIBIOEST », sis 130, avenue Roger Salengro 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Arrêté n° 55/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« UNIBIOEST », sis 130, avenue Roger Salengro 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 14 mars 2017, de Maître Céline ROQUELLE MEYER, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « UNIBIOEST », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « UNIBIOEST », sise 130, avenue Roger Salengro 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE, en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la réduction du capital social de ladite société par voie de rachat de 101 parts sociales ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « UNIBIOEST » est autorisé à fonctionner sous le numéro 2010-01, par arrêté n°48/ARSIDF/LBM/2017 du 24 avril 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 130, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500), codirigé par :

- Monsieur Maurice BENHAMOU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Corinne CHAMOUARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Michel RISO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Dominique VILLERMAIN-LECOLIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « UNIBIOEST », sise à la même adresse, agréée sous le n°2010-01, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 94 001 648 8**, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-148 sur les cinq sites listés ci-dessous :

CHAMPIGNY-SUR-MARNE siège social, site principal
130, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 653 8

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
34, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 657 9

JOINVILLE-LE-PONT
8, rue de Paris à JOINVILLE-LE-PONT (94340)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 662 9

SAINT-MAUR-DES-FOSSES
22, avenue du Mesnil à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94210)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 071 2

SUCY-EN-BRIE
32, rue du Moutier à SUCY-EN-BRIE (94370)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 070 4

Les six biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Maurice BENHAMOU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Corinne CHAMOUARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Michel RISO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Dominique VILLERMAIN-LECOLIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Jean-Luc ARNAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Bénédicte OUATTARA, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « UNIBIOEST » est la suivante :

Nom des associés	Parts Sociales	Droits de vote
M. Jean-Luc ARNAUD	4	4
M. Maurice BENHAMOU	1 538	1 538
Mme Corinne CHAMOUARD	1 538	1 538
Mme Bénédicte OUATTARA	4	4
M. Jean-Michel RISO	1 538	1 538
M. Dominique VILLERMAIN-LECOLIER	1 538	1 538
S/Total biologistes médicaux en exercice	6 160	6 160
Total du capital social de la SELARL UNIBIOEST	6 160	6 160

Article 2 : L'arrêté n°48/ARSIDF/LBM/2017 du 24 avril 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « UNIBIOEST », sis 130, avenue Roger Salengro 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-03-025

Arrêté n° 58/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sis 5 allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310).

Arrêté n° 58/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sis 5 allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 3 mars 2017 et complété les 2 mai et 27 juin 2017, de Monsieur Frédéric DUFFIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », sise 5, allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- Les démissions de Madame Catherine LEVILLAYER et de Monsieur Toufik HAMOUM de leurs fonctions de biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;
- Les agréments de Madame Anca Mihaela NICOLAE et de Monsieur Laurent VILLART en qualité de nouveaux associés de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » et leurs nominations aux fonctions de biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » est autorisé à fonctionner sous le numéro 78-115, par arrêté n°119/ARSIDF/LBM/2016 du 17 octobre 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », sis 5, allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310), codirigé par :

- Monsieur Jean-Pierre COUDERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Yann DUBOIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Frédéric DUFFIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nabil GUELZIM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laurence HAAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hugues LEVILLAYER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Oscar MOKONO, médecin, biologiste-coresponsable,
- **Madame Anca Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,**
- Madame Isabelle THIEBAULT-LE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Virginie URO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Laurent VILLART, pharmacien, biologiste-coresponsable,**

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » sise à la même adresse, agréée sous le n°37, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 78 002 154 9**, est autorisé à fonctionner sous le n° 78-115 sur les douze sites listés ci-dessous :

- MAUREPAS siège social, site principal
5, allée du Bois de Nogent à MAUREPAS (78310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 155 6
- MAUREPAS
1, impasse des Settons à MAUREPAS (78310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 156 4
- NEAUPHLE LE CHATEAU
2, rue Saint Nicolas à NEAUPHLE LE CHATEAU (78640)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 157 2
- TRAPPES
2, rue des Epices à TRAPPES (78190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 158 0
- ORSAY
33, boulevard Dubreuil à ORSAY (91400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 986 8

- PALAISEAU
63, rue de Paris à PALAISEAU (91120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 989 2
- PALAISEAU
101 avenue de Stalingrad à PALAISEAU (91120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 988 4
- VILLEBON SUR YVETTE
6, résidence des Jonquilles à VILLEBON SUR YVETTE (91140)
Ouvert au public le matin, sauf le samedi,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 990 0
- LEVALLOIS PERRET
22, rue d'Alsace à LEVALLOIS PERRET (92300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 756 2
- RAMBOUILLET
39 à 41, rue de Chasles à RAMBOUILLET (78120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 172 1
- SCEAUX
108, rue Houdan à SCEAUX (92330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 741 4
- ORSAY
22, avenue Montjay à ORSAY (91400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 987 6

Les quatorze biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels treize sont associés :

- Monsieur Jean-Pierre COUDERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Yann DUBOIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Frédéric DUFFIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nabil GUELZIM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laurence HAAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Hugues LEVILLAYER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Oscar MOKONO, médecin, biologiste-coresponsable,
- **Madame Anca Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,**

- Madame Isabelle THIEBAULT-LE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Virginie URO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Laurent VILLART, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Madame Isabelle DELATTRE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Manh Tuong LE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Jeanne MASUREL, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DES PYRAMIDES » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Actions	Actions	Actions	Total Actions	Droits de vote
	A	B	C	Ao		
M. Jean-Pierre COUDERT	1	0	0	0	1	2
M. Yann DUBOIS	1	0	0	0	1	2
Mme Isabelle DELATTRE	1	0	0	0	1	2
M. Frédéric DUFFIER	1	0	0	700	701	1 259
M. Nabil GUELZIM	1	0	0	0	1	2
Mme Laurence HAAS	1	0	0	0	1	2
M. Manh Tuong LE	1	0	0	1 699	1 700	3 056
M. Hugues LEVILLAYER	1	0	0	2 164	2 165	3 892
M. Oscar MOKONO	1	0	0	0	1	2
Mme Anca Mihaela NICOLAE	1	0	0	0	1	2
Mme Isabelle THIEBAULT-LE	1	0	0	1 699	1 700	3 056
Mme Virginie URO	1	0	0	0	1	2
M. Laurent VILLART	1	0	0	0	1	2
S/Total biologistes médicaux en exercice	13	0	0	6 262	6 275	11 281
Mme Marie-Hélène BOUTILLIER	0	1	0	0	1	1
Mme Catherine LEVILLAYER	0	1	0	0	1	1
SELAS BIOMNIS, personne morale	0	16 283	0	0	16 283	11 277
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	0	16 285	0	0	16 285	11 279
SAS Eurofins Biologie, tiers porteur	0	0	1	0	1	0
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	0	0	1	0	1	0
Total du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DES PYRAMIDES »	13	16 285	1	6 262	22 561	22 560

Article 2 : L'arrêté n°119/ARSIDF/LBM/2016 du 17 octobre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE DES PYRAMIDES », sis 5, allée du Bois à MAUREPAS (78310) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-03-024

Arrêté n° 72/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à
LISSES (91090).

Arrêté n° 72/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 15 mai 2017 de Monsieur Frédéric BARROUX, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 » sise 41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- l'acquisition du site du laboratoire de biologie médicale « LAB78 », sis 22, route de Chartres à LIMOURS (91470) par ladite société ;
- la nomination de Monsieur Frédéric-Charles BARAILLES à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « MEDI7 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 91-29, par arrêté n° 35/ARSIDF/LBM/2017 en date du 13 mars 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1^{er} juillet 2017, le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), dirigé par Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 », dont le siège social est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), agréée sous le n°17-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **91 002 008 0** sera autorisé à fonctionner sous le n°91-29 sur les trente-et-un sites listés ci-dessous :

LISSES siège social, site principal
41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 059 3

JUVISY-SUR-ORGE

5-7, rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 162 5

MORIGNY-CHAMPIGNY

Centre commercial Les Rochettes à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 120 3

CORBEIL-ESSONNES

65, rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 992 6

BRETIGNY-SUR-ORGE

194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 994 2

GRIGNY

12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 001 5

LARDY

35, route Nationale à LARDY (91510)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 993 4

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

2/7

PARAY-VIEILLE-POSTE
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 998 3

RIS-ORANGIS
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 002 3

SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 991 8

SAVIGNY-SUR-ORGE
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 000 7

VERRIERES-LE-BUISSON
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 996 7

VIGNEUX-SUR-SEINE
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 995 9

VIRY-CHATILLON
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 999 1

VIRY-CHATILLON
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 003 1

EPINAY-SUR-ORGE
Centre Commercial « La Prairie du Rossay » à EPINAY-SUR-ORGE (91360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 027 0

BREUILLET
5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 973 6

ETRECHY
51, Grande Rue à ETRECHY (91580)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 975 1

MALESHERBES
10, rue du Capitaine Lelievre à MALESHERBES (45330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 45 001 974 0

CROSNE
7, place Boileau à CROSNE (91560)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 038 7

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 098 5

LONGPONT-SUR-ORGE
6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 104 7

MONTLHERY
7, rue Maillé à MONTLHERY (91310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 105 4

LES ULIS
124, avenue des Champs Lasniers à LES ULIS (91940)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 145 0

COURCOURONNES
322, square des Champs-Elysées à COURCOURONNES (91080)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 997 5

BRETIGNY-SUR-ORGE

4, place Federico Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 976 9

RIS-ORANGIS

8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 163 3

ATHIS-MONS

38, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 164 1

ETAMPES

12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 974 4

LIMOURS

22, rue de Chartres à LIMOURS (91090)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 968 6

Les trente-quatre biologistes médicaux exerçant, dont trente-trois associés, seront les suivants :

- Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Amélie AUDION, médecin, biologiste médical,
- Madame Nadia BAIDJIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- **Monsieur Frédéric-Charles BARAILLES, médecin, biologiste médical,**
- Madame Claire BOCCARA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical,
- Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Evelyne DELAITRE GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane DUPRE, médecin, biologiste médical,
- Madame Claire GERARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur François GERARD, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine GRAVEY, médecin, biologiste médical,
- Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique LE MANACH, médecin, biologiste médical,
- Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Alihoussen MAMOD, pharmacien, biologiste médical,

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

5/7

- Madame Bénédicte MARTINAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Laurent MOREAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie REGLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Georgiana SIRETEANU, médecin, biologiste médical,
- Madame Florina STANILA, médecin, biologiste médical,
- Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Kim-Anh THANG-KORB, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Christine VERGEZ, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Mohand YAKOUBI, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « MEDI7 » sera la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP2	Total Actions	Droits de vote
Mme Amélie AUDION	0	0	1	1	268
Mme Nadia BAIDJIBAY	0	0	1	1	268
M. Frédéric BARROUX	0	200	7236	7436	1 939 648
Mme Claire BOCCARA	0	0	1	1	268
M. Belkacem BOULEFDAOUI	0	0	1	1	268
Mme Elsa CAILLAULT	0	0	1	1	268
M. Thierry CORNU	0	0	1	1	268
Mme Anne-Sophie DEFFAIN	0	0	1	1	268
Mme Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	0	0	1	1	268
M. Jean-Denis DOSDAT	0	0	1	1	268
M. Stéphane DUPRE	0	0	1	1	268
Mme Claire GERARD	0	0	1	1	268
M. François GERARD	0	0	1	1	268
Mme Catherine GRAVEY	0	0	1	1	268
Mme Loana IONESCU	0	0	1	1	268
M. Sadi KHALFH	0	0	1	1	268
Mme Frédérique LE MANACH	0	0	1	1	268
Mme Gratiela MACOVIEVICI	0	0	1	1	268
M. Didier MAIREY	0	0	1	1	268
M. Alihousen MAMOD	0	0	1	1	268
Mme Bénédicte MARTINAUD	0	1	7229	7230	1 937 374
M. Laurent MOREAU	0	0	1	1	268
Mme Madeleine PISTONE	0	0	1	1	268
Mme Valérie REGLI	0	0	1	1	268
Mme Geneviève RIVIERE	0	0	1	1	268
Mme Carole ROUSSEAU	0	0	1	1	268
Mme Georgiana SIRETEANU	0	0	1	1	268
Mme Florina STANILA	0	0	1	1	268
Mme Françoise TARONI	0	0	1	1	268
Mme Kim-Anh THANG-KORB	0	0	1	1	268
M. Vincent VALARCHE	0	0	1	1	268
Mme Christine VERGEZ	0	0	1	1	268
M. Mohand YAKOUBI	0	0	1	1	268
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	201	14 496	14 697	3 885 330

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

6/7

SELAS LAB77, personne morale	767 966	0	0	767 966	767 966
AERTS & FILOT, personne morale	816 182	0	0	816 182	816 182
S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical	1 584 148	0	0	1 584 148	1 584 148
Total du capital social de la SELAS MEDI7	1 584 148	201	14 496	1 598 845	5 469 478

Article 2 : A compter du 1^{er} juillet 2017, l'arrêté n° 35/ARSIDF/LBM/2017 en date du 13 mars 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 », sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), sera abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-03-023

Arrêté n° 73/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « LAB78 », sis 24, rue des Dames - 78340
LES-CLAYES-SOUS-BOIS.

Arrêté n° 73/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB78 », sis 24, rue des Dames - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu en date du 15 mai 2017 de Monsieur Antoine KERJEAN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB78 », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB78 », sise 18, rue Jean Claude Mary à POISSY (78300), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- la cession du site sis 22, route de Chartres à LIMOURS (91470), du laboratoire de biologie médicale « LAB78 », au profit de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 » ;
- la démission de Monsieur Frédéric-Charles BARAILLES de sa fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « LAB78 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 78-81, par arrêté n° 66/ARSIDF/LBM/2017 du 6 juin 2017 ;

ARRETE

Article 1 - A compter du 1^{er} juillet 2017, le laboratoire de biologie médicale « LAB78 » dont le site principal est situé aux CLAYES-SOUS-BOIS (78340) - 24, rue des Dames, dirigé par Monsieur Antoine KERJEAN, médecin, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB 78 » sise à la même adresse, agréée sous le numéro 3, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ** sous le numéro **78 002 166 3**, sera autorisé à fonctionner sous le n° 78-81 sur les seize sites, listés ci-dessous :

LES CLAYES-SOUS-BOIS siège social, site principal
24, rue des Dames - 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée, Pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (auto-immunité), Microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6

POISSY

8, rue du Pain - 78300 POISSY

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 167 1

POISSY

24, place Racine - 78300 POISSY

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6

SARTROUVILLE

10 avenue Georges Clémenceau - 78500 SARTROUVILLE

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4

SARTROUVILLE

72 avenue Jean Jaurès - 78500 SARTROUVILLE

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2

ACHERES

26 avenue de Stalingrad - 78260 ACHERES

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0

POISSY
43 boulevard Gambetta - 78300 POISSY
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7

NOISY-LE-ROI
Centre commercial, rue André Lebourblanc - 78590 NOISY-LE-ROI
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES
2 bis, rue de la république - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 115 0

LE MESNIL-SAINT-DENIS
1, rue Raymond Berrurier - 78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 116 8

VILLEPREUX
9, rue Henri Dunant - 78450 VILLEPREUX
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5

VAUCRESSON
2, avenue Jean Salmon Legagneur - 92420 VAUCRESSON
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 698 6

MANTES-LA-JOLIE
4, rue Pierre de Ronsard - 78200 MANTES-LA-JOLIE
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8

MANTES-LA-JOLIE
92, boulevard du Maréchal Juin - 78200 MANTES-LA-JOLIE
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6

MAULE
4, place de la Mairie - 78580 MAULE
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4

LIMAY

41 bis, rue de Paris - 78520 LIMAY

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (Biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1

Les dix-sept biologistes médicaux exerçant, dont seize associés, sont les suivants :

- Monsieur Antoine KERJEAN, médecin, biologiste-responsable,
- Monsieur Pierre BERTEAU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Yassine BOUTRAD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Raluca CHIRU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Olivier DELAMARE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Catherine DENIS, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Alban DORE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Frédéric DUMAS, médecin, biologiste médical,
- Madame Valérie DUMAS, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Delphine DURANTON, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Bernard GRANIER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Yvan MLYNARZ, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale ROUSSEAU, médecin, biologiste médical,
- Madame Caroline SANCHEZ, médecin, biologiste médical,
- Madame Violaine SERRANO, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Béatrice VALLET, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Marc VAN DE LOO, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LAB78 » sera la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP3	Total Actions	Droits de vote
M. Pierre BERTEAU	0	1	1	1 688
Mr Yassine BOUTRAD	0	1	1	1 688
M. Olivier DELAMARE	0	1	1	1 688
Mme Catherine DENIS	0	1	1	1 688
M. Alban DORE	0	1	1	1 688
M. Frédéric DUMAS	0	1	1	1 688
Mme Valérie DUMAS	0	1	1	1 688
Mme Delphine DURANTON	0	1	1	1 688
M. Bernard GRANIER	0	1	1	1 688
M. Antoine KERJEAN	0	953	953	1 608 664
M. Yvan MLYNARZ	0	477	477	805 176
Mme Pascale ROUSSEAU	0	1	1	1 688
Mme Caroline SANCHEZ	0	1	1	1 688
Mlle Violaine SERRANO	0	1	1	1 688
Mme Béatrice VALLET	0	1	1	1 688
M. Marc VAN DE LOO	0	477	477	805 176
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	1920	1920	3 240 960

Société Aerts & Filot, personne morale	1 339 736	0	1 339 736	1 339 736
SELAS MEDI7, personne morale	1 310 625	0	1 310 625	1 310 625
M. Frédéric-Charles BARAILLES	0	1	1	1 688
M. Frédéric BARROUX	0	953	953	953
S/Total personnes morales et physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	2 650 361	954	2 651 315	2 653 002
Total du capital social de la SELAS LAB78	2 650 361	2874	2 653 235	5 893 962

Article 2 - A compter du 1^{er} juillet 2017, l'arrêté n°66/ARSIDF/LBM/2017 du 6 juin 2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB 78 », sis 24, rue des Dames - 78340 LES-CLAYES-SOUS-BOIS, sera abrogé.

Article 3 - Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 - Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-03-019

Arrêté n° 74/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).

Arrêté n° 74/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 26 décembre 2016 et complété par courriel les 2 mars et 12 mai 2017, de Maître Emmanuelle GIRAULT, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR » sise 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la fermeture du site sis 3, avenue du Mont Cassel à ELANCOURT (78990), et l'ouverture concomitante au public du site sis 4bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990) ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-147 par arrêté n°60/ARSIDF/LBM/2017 du 24 mai 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), codirigé par :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur William AURIOL ROY-BRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Yamina BELAYACHI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Sydonie CIAKO NGANCHUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gaëtano ESPOSITO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain FAYAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier TRAN MINH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR », sise à la même adresse, agréée sous le n°13, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **95 001 608 9**, est autorisé à fonctionner sous le n°95-147 sur les trente-deux sites listés ci-dessous :

- L'ISLE-ADAM siège social, site principal
1, chemin des Trois Sources à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 609 7

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 079 8

- CHANTELOUP-LES-VIGNES
25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 080 6

- GARGENVILLE
2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 081 4

- LES MUREAUX
Avenue de la République – Centre Commercial des Bougimonts à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
NN° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 082 2

- GOUSSAINVILLE
2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 610 5

- DOMONT
8, avenue Glandaz à DOMONT (95330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 611 3

- HOUILLES
5bis, avenue Carnot à HOUILLES (78800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 083 0

- MAISONS-LAFFITTE
7, rue d'Achères à MAISONS-LAFFITTE (78600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 084 8

- VILLIERS-LE-BEL
107, avenue Pierre Sémard à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 612 1

- L'ISLE-ADAM
5, avenue de Paris à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 628 7

- ARNOUVILLE-LES-GONESSE
8bis, rue Pierre Sémard à ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 629 5

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
204, avenue du Maréchal Foch – 18 et 20 Place de la Liberté et rue Désiré Clément à
CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 133 3

- SOISY-SOUS-MONTMORENCY
13, avenue du Général de Gaulle à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 630 3

- SAINT-GRATIEN
1, boulevard du Maréchal Foch à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 631 1

- PLAISIR
8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 134 1

- LES-CLAYES-SOUS-BOIS
10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 136 6

- SAINT-OUEN-L'AUMONE
2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 632 9

- OSNY
Clinique Sainte-Marie - 1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie (examens directs), sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 633 7

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
15, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 137 4

- GARGES-LES-GONESSE
Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 635 2

- MEULAN
19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 138 2

- VERNOUILLET
7bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (parasitologie-mycologie), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 139 0

- EPONE
15, avenue de la Gare à EPONE (78680)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 140 8

- TRIEL-SUR-SEINE
14, rue du Moulin à TRIEL-SUR-SEINE (78510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 141 6

- PONTOISE
4, rue Carnot à PONTOISE (95300)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 636 0

- OSNY
49, rue Aristide Briand à OSNY (95520)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 637 8

- TAVERNY
188, avenue de Paris à TAVERNY (95150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 136 9

- MARLY-LA-VILLE
137bis, avenue Henri Barbusse à MARLY-LA-VILLE (95670)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 319 0

- SARCELLES
2, rue Carnot à SARCELLES (95200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 634 5

- MEAUX
Centre Hospitalier – 6, rue Saint Fiacre à MEAUX (77100)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 030 3

- **ELANCOURT jusqu'au 6 juillet 2017**
3, avenue du Mont Cassel à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8

- **ELANCOURT à compter du 7 juillet 2017**
4bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 135 8

Les quarante-trois biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels trente-six sont associés :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur William AURIOL ROY-BRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Yamina BELAYACHI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Sydonie CIAKO NGANCHUI, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gaëtano ESPOSITO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain FAYAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean-Christophe PONT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Olivier TRAN MINH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Yasmin ALIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Christine BORTOLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Pascale BRIDEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Hélène GASSINO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Yves LEMAIRE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole VENTURA-BRANCHE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOFUTUR » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	% des parts sociales	Droits de vote
M. Frédéric ADNIN	13 282		13 282
M. Michaël ALLOUCHE	1		1
M. Shakir-Pierre ANDIVA	12 282		12 282
M. Marc ARDITTI	14 282		14 282
M. Abdelhamid ASSAQA	501		501
M. William AURIOL ROY-BRY	1		1
Mme Yamina BALAYACHI	1		1
M. Sylvain COCCO	13 500		13 500
Mme Sydonie CIAKO NGANCHUI	1 839		1 839
Mme Catherine DESCHAMPS	13 282		13 282
M. Eric DESSAUX	12 282		12 282
M. Gaëtano ESPOSITO	1		1

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

7/9

Standard : 01.44.02.00.00

M. Alain FAYAULT	1		1
M. Louis GOURION	10 513		10 513
Mme Catherine GRASSET	10 282		10 282
Mme Anne-Sophie GUERIN	1		1
M. Laurent HARREWYN	14 982		14 982
Mme Stéphane HENRY	5 028		5 028
M. Christophe LA ROSA	12 282		12 282
M. Claude LACROIX	1		1
M. Moïse LASRY	10 282		10 282
M. Laurent LOUSSERT	12 333		12 333
Mme Pascale MARCK	9 345		9 345
M. Jérôme NALPAS	13 282		13 282
Mlle Patricia PASQUALI	7 141		7 141
M. François PIQUART	12 281		12 281
M. Jean-Christophe PONT	1		1
M. Jacques RAVENEAU	14 282		14 282
Mme Patricia RODRIGUEZ MATHIEU	1		1
Mme Léna SANTOS	1		1
M. Pierre-Guy SETBON	14 282		14 282
Mme Marina TCHIMICHKIAN	14 282		14 282
M. Jacques TOUZET	3 000		3 000
m. Olivier TRAN MINH	1		1
M. Pascal VAUZELLE	1		1
M. Frank VILLIAMIER	10 513		10 513
S/Total biologistes médicaux en exercice	255 372	54,8 %	255 372
M. Fabien BIANCHI	12 282		12 282
M. Olivier BOULET	1		1
M. Christophe CROUZIER	12 282		12 282
M. Gilles DE FRANCE	1		1
M. Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS	12 282		12 282
M. Bruno FUKS	1		1
M. Henri-Charles HUGEDE	1		1
M. Marcel JANNET	10 782		10 782
M. Nicolas JOURDAIN	14 282		14 282
Mme Evelyne PAUC	4 324		4 324
Mlle Wanda PELTIER	14 282		14 282
M. Etienne RUSE	12 282		12 282
Mme Christelle TABELLA	1		1
SPFPL HMJ INVEST, personne morale	52 303		52 303
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	145 106	31,2 %	145 106
SAS FURIBOUL, tiers porteur	36 887		36 887
SAS FILIA BF, tiers porteur	28 395		28 395
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	65 282	14,0 %	65 282
Total du capital social de le SELARL BIOFUTUR	465 760		465 760

Article 2 : L'arrêté n°60/ARSIDF/LBM/2017 du 24 mai 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOFUTUR » sis 1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290), sera abrogé, à compter du 7 juillet 2017 correspondant à la réalisation effective de la fermeture du site sis 3, avenue du Mont Cassel à ELANCOURT (78990), et l'ouverture concomitante au public du site sis 4bis, square de la Canche à ELANCOURT (78990).

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-03-022

Arrêté n° 77/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).

Arrêté n° 77/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le courriel reçu le 8 juin 2017 de Monsieur Patrice NIZARD, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « ANA-L » exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « ANA-L », sise 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la nomination de Madame Géraldine COUVRY en qualité de biologiste médical dudit laboratoire de biologie médicale ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « ANA-L » est autorisé à fonctionner sous le numéro 2002-03, par arrêté n°23/ARSIDF/LBM/2017 du 3 février 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à Fontenay-sous-Bois (94120), inscrit sous le n°2002-03 et codirigé par :

- Monsieur David ASSAYAG, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Lisette ATTIA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Lounis BENSIDHOUM, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Véronique CAREJE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nicole CELTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Frédéric FITOUSSI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Baptiste HOMMERIL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Kobina KLOTZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrice NIZARD, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal RASMY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Arvish SOORKIA, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELARL « ANA-L » sise à la même adresse agréée sous le n° 2002-03 enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **94 002 155 3**, est autorisé à fonctionner sur les huit sites ouverts au public ci-dessous :

FONTENAY-SOUS-BOIS site principal, siège social :
9 boulevard de Verdun 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 154 6

BONDY
1, place du 11 novembre 93140 BONDY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 499 7

DRANCY
130, avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 500 2

SARCELLES
10, avenue Auguste Perret 95200 SARCELLES
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611: 95 003 331 6

GARGES-LES-GONNESSE
avenue Charles de Gaulle 95140 GARGES-LES-GONNESSE
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611: 95 003 333 2

DRANCY
108, avenue Marceau 93700 DRANCY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 501 0

MONTMAGNY
9, rue du 11 novembre 1918 95360 MONTMAGNY
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 077 4

SARCELLES
6, rue Raymond Rochon 95200 SARCELLES
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 332 4

Les quatorze biologistes médicaux exerçant, dont onze sont biologistes-coresponsables, sont les suivants :

- Monsieur David ASSAYAG, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Lisette ATTIA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Lounis BENSIDHOUM, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Véronique CAREJE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nicole CELTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Frédéric FITOUSSI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Baptiste HOMMERIL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Kobina KLOTZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrice NIZARD, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal RASMY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Arvish SOORKIA, médecin, biologiste-coresponsable,

- Madame Nathalie BENAILY, pharmacien, biologiste médical,
- **Madame Géraldine COUVRÉ, pharmacien, biologiste médical,**
- Madame Sylvie FOUBARD, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « ANA-L » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
M. David ASSAYAG	999 994	999 994
Mme Lisette ATTIA	2	2
M. Lounis BENSIDHOUM	1	1
Mme Véronique CAREJE	1	1
Mme Nicole CELTON	1	1
M. Frédéric FITOUSSI	2	2
M. Baptiste HOMMERIL	1	1
Mme Kobina KLOTZ	2	2
M. Patrice NIZARD	999 994	999 994

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

3/4

M. Pascal RASMY	1	1
M. Arvish SOORKIA	1	1
S/Total biologistes en exercice	2 000 000	2 000 000
Total du capital social de SELARL ANAL	2 000 000	2 000 000

Article 2 : L'arrêté n°23/ARSIDF/LBM/2017 du 3 février 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « ANA-L » sis 9, boulevard de Verdun à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

et par délégation,
Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-03-020

Arrêté n° 78/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOMEGA », sis 58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100).

Arrêté n° 78/ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOMEGA », sis 58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile de France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 9061258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/148 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant le dossier reçu le 10 mai 2017 et complété par courriel le 31 mai 2017, de Maître Céline ROQUELLE-MEYER, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « BIOMEGA », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOMEGA », sise 58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la réduction du capital social de ladite société par voie de rachat de 101 parts sociales ;

Considérant le courrier reçu le 6 juin 2017 de Monsieur Gilles BIALOT, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOMEGA », exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOMEGA », sise 58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte la

nomination de Monsieur Ahmad ISMAIL à la fonction de biologiste médical dudit laboratoire de biologie médicale ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « BIOMEGA » est autorisé à fonctionner sous le numéro 94-120, par arrêté n° 46/ARSIDF/LBM/2016 du 24 avril 2017 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), codirigé par :

- Madame Frédérique BAUDURET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie BEAUHAIRE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gilles BIALOT, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Claire BIENVENU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franklin BISMUTH, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean RENAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrick STORDEUR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain TEMSTET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOMEGA » sise à la même adresse, agréée sous le n° 98-01 et enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 94 002 121 5**, est autorisé à fonctionner sous le numéro 94-120 sur les neuf sites ci-dessous :

SAINT-MAUR-DES-FOSSES siège social, site principal :
58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse),
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 164 5

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
61, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 120 7

PARIS
245, avenue Daumesnil à PARIS (75012)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 195 5

CHOISY-LE-ROI
6, boulevard de Stalingrad à CHOISY LE ROI (94600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 122 3

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

8bis, rue des Remises à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 124 9

SAINT-MANDE

135, avenue de Gallieni à SAINT MANDE (94160)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 123 1

VINCENNES

139, rue DeFrance à VINCENNES (94300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 638 9

VINCENNES

6, allée Georges Pompidou à VINCENNES (94300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 643 9

CRETEIL

Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil - 40 avenue de Verdun à CRETEIL (94000)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : Biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 286 6

Les dix-sept biologistes médicaux exerçants, dont neuf sont associés, sont les suivants :

- Madame Frédérique BAUDURET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie BEAUHAIRE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gilles BIALOT, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Claire BIENVENU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franklin BISMUTH, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean RENAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrick STORDEUR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Alain TEMSTET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, médecin, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Yassine BELAID, médecin, biologiste médical,
- Madame Martine BISMUTH, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Mohammed BOUBERIMA, médecin, biologiste médical,
- Madame Véronique GAUTHIER-ISABEL, pharmacien, biologiste médical,
- **Monsieur Ahmad ISMAIL, médecin, biologiste médical,**
- Madame Cécile MANCY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Leslie SITBON, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne ZARIFIAN, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOMEGA » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
Mme Frédérique BAUDURET	101	101
Mme Anne-Marie BEAUHAIRE	1	1
M. Gilles BIALOT	101	101
Mme Claire BIENVENU	100	100
M. Franklin BISMUTH	101	101
M. Jean RENAUD	101	101
M. Patrick STORDEUR	101	101
M. Alain TEMSTET	101	101
Mme Isabelle VANHESTE-VERMEULEN	101	101
S/Total biologistes en exercice	808	808
Total du capital social de la SELARL BIOMEGA	808	808

Article 2 : L'arrêté n° 46/ARSIDF/LBM/2016 du 24 avril 2017, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOMEGA » sis, 58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 3 juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-07-06-003

Arrêté portant modification de l'arrêté n°

DOSMS-2013/074 du 19 juillet 2013 fixant la composition de la commission chargée d'agréeer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études de biologie médicale et de répartir les postes offerts au choix.

ARRETE N° ARS-DOS-2017/203

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° DOSMS-2013/074 DU 19 JUILLET 2013
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'AGRÉER LES SERVICES,
ORGANISMES OU LABORATOIRES POUR LA FORMATION PRATIQUE DE TROISIÈME
CYCLE DES ÉTUDES DE BIOLOGIE MÉDICALE ET DE RÉPARTIR LES POSTES
OFFERTS AU CHOIX

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

VU le code de la santé publique et notamment le chapitre III du titre V du livre Ier de la troisième partie ;

VU le code de l'éducation et notamment le chapitre III du titre III du livre VI de la troisième partie ;

VU l'arrêté n° DOSMS-2013/074 du 19 juillet 2013 fixant la composition de la commission chargée d'agréeer les services, organismes ou laboratoires pour la formation pratique de troisième cycle des études de biologie médicale et de répartir les postes offerts au choix ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'article 2 du l'arrêté n° DOSMS-2013/074 du 19 juillet 2013 susvisé est modifié comme suit :

1° Les dispositions du 3° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le directeur général du centre hospitalier universitaire d'Ile-de-France (AP-HP) ou son représentant :

Titulaire : Mme Delphine LEBIGRE, responsable du bureau des internes et des praticiens étrangers en formation à la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités de l'AP-HP.

Suppléante : Mme Gwen PICHON-NAUDE, chargée d'études, direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités à l'AP-HP. ».

2° Les dispositions du 4° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le directeur d'un centre hospitalier d'Ile-de-France disposant de lieux de stages agréés, proposé par les organisations représentatives de ces établissements en Ile-de-France :

Titulaire : Mme Catherine LEGUAY-PORTADA, directrice des ressources humaines et des affaires médicales, centre hospitalier intercommunal André Grégoire.

Suppléante : Mme Céline BEZ, directrice des parcours et de l'innovation, centre hospitalier Sainte-Anne. ».

3° Les dispositions du 5° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un pharmacien du service de santé des armées, lorsque des hôpitaux des armées relèvent de l'Ile-de-France :

Titulaire : M. le Pr Franck CEPPA, chef de pôle, hôpital d'instruction des armées Bégin.

Suppléante : Mme le Dr Audrey MERENS, chef du service de biologie médicale, hôpital d'instruction des armées Bégin. ».

4° Les dispositions du 8° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le coordonnateur du DES de biologie médicale de l'interrégion :

Titulaire : Mme le Pr Virginie SIGURET, faculté de pharmacie, Université Paris-Descartes, laboratoire d'hématologie, hôpital Lariboisière.

Suppléante : Mme le Pr Emmanuelle CAMBAU, chef du service de Bactériologie-Hygiène de l'hôpital Lariboisière. ».

5° Les dispositions du 9° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un enseignant titulaire hospitalo-universitaire relevant de l'une des sous-sections du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques se rapportant à la biologie médicale, exerçant en Ile-de-France :

Titulaire : M. le Pr Michel VIDAUD, directeur du laboratoire au CHU Paris Centre, service de génétique et biologie moléculaires, hôpital Cochin.

Suppléante : Mme Pascale GAUSSEM, directrice du service thérapeutiques innovantes en hémostase, hôpital Européen Georges-Pompidou. ».

6° Les dispositions du 10° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un médecin biologiste médical praticien hospitalier exerçant dans un centre hospitalier d'Ile-de-France, proposé conjointement par les présidents des commissions médicales d'établissement des centres hospitaliers universitaires d'Ile-de-France et les présidents de la commission médicale d'établissement siégeant auprès des centres hospitaliers d'Ile-de-France :

Titulaire : M. le Dr Jean-Yves PELTIER, chef du laboratoire d'hématologie, centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye.

Suppléante : Mme le Dr Carole POUPON, pharmacien biologiste, responsable de laboratoire, centre hospitalier de Gonesse. ».

7° Les dispositions du 11° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Deux représentants, dont un médecin et un pharmacien, des biologistes médicaux exerçant en laboratoire de biologie médicale, proposés par les organismes représentatifs de la profession en Ile-de-France :

Titulaire : M. Philippe WEBER, pharmacien.

Suppléante : Mme le Dr Stéphanie HAIM-BOUKOBZA, pharmacien.

Titulaire : M. le Dr Jean-Claude AZOULAY, médecin biologiste.

Suppléant : M. le Dr Ronan LE LAGADEC, médecin biologiste. ».

8° Les dispositions du 12° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un pharmacien enseignant titulaire hospitalo-universitaire biologiste médical exerçant en Ile-de-France :

Titulaire : Mme le Pr Sylvie CHOLLET-MARTIN, responsable du laboratoire d'immunologie, hôpital Bichat-Claude-Bernard.

Suppléant : M le Pr Jean-Louis LAPLANCHE, responsable du service de biochimie et biologie moléculaire, groupe hospitalier Saint-Louis Lariboisière. ».

9° Les dispositions du 13° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un pharmacien praticien hospitalier non universitaire biologiste médical exerçant en Ile-de-France :

Titulaire : M. le Dr Guillaume LEFEVRE, pharmacien biologiste, hôpital Tenon.

Suppléant : M. le Dr Rémy COUDERC, directeur du laboratoire de biochimie et biologie moléculaire, hôpital Armand-Trousseau. ».

ARTICLE 2 :

L'article 3 de l'arrêté n° DOSMS-2013/074 du 19 juillet 2013 susvisé est modifié comme suit :

1° Les dispositions du 3° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le directeur général du centre hospitalier universitaire d'Ile-de-France (AP-HP) ou son représentant :

Titulaire : Mme Delphine LEBIGRE, responsable du bureau des internes et des praticiens étrangers en formation à la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités de l'AP-HP.

Suppléante : Mme Gwen PICHON-NAUDE, chargée d'études, direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités à l'AP-HP. ».

2° Les dispositions du 4° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le directeur d'un centre hospitalier d'Ile-de-France disposant de lieux de stages agréés, proposé par les organisations représentatives de ces établissements en Ile-de-France :

Titulaire : Mme Catherine LEGUAY-PORTADA, directrice des ressources humaines et des affaires médicales, centre hospitalier intercommunal André Grégoire.

Suppléante : Mme Céline BEZ, directrice des parcours et de l'innovation, centre hospitalier Sainte-Anne. ».

3° Les dispositions du 5° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le président de la commission médicale d'établissement de chaque centre hospitalier universitaire d'Ile-de-France, ou son représentant :

Titulaire : Mme Pascale GAUSSEM, directrice du service thérapeutiques innovantes en hémostase, hôpital Européen Georges-Pompidou.

Suppléante : Mme le Pr Nelly ACHOUR FRYDMAN, biologiste de la reproduction, responsable du laboratoire de fécondation in vitro, hôpital Antoine Bécclère. ».

4° Les dispositions du 6° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le président d'une commission médicale d'établissement siégeant auprès d'un centre hospitalier d'Ile-de-France disposant de lieux de stages agréés :

Titulaire : M. le Dr Yannick COSTA, chef de service laboratoire de biologie médicale, centre hospitalier de Vallée (Jossigny).

Suppléant : M. le Dr Jean-Luc PONS, pharmacien, centre hospitalier d'Argenteuil. ».

5° Les dispositions du 7° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le directeur d'un établissement de santé privé de l'interrégion, proposé par l'organisation représentative de l'hospitalisation privée dans l'interrégion :

Titulaire : Mme Béatrice CAUX, secrétaire générale de la Délégation régionale d'Ile-de-France de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP).

Suppléante : Mme Marie GOUGEROT, déléguée régionale de la Délégation régionale d'Ile-de-France de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP). ».

6° Les dispositions du 9° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le directeur d'un établissement hospitalier public non universitaire, proposé par l'organisme représentatif des établissements d'hospitalisation publics de la région désigné par la Fédération hospitalière de France :

Titulaire : Mme Catherine LEGUAY-PORTADA, directrice des ressources humaines et des affaires médicales du centre hospitalier intercommunal André Grégoire.

Suppléante : Mme Céline BEZ, directrice des parcours et de l'innovation au sein du centre hospitalier Sainte-Anne. ».

7° Les dispositions du 10° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un pharmacien du service de santé des armées, lorsque des hôpitaux des armées relèvent d'Ile-de-France :

Titulaire : M. le Pr Franck CEPPA, hôpital d'instruction des armées Bégin.

Suppléante : Mme le Dr Audrey MERENS, chef du service de biologie médicale, hôpital d'instruction des armées Bégin. ».

8° Les dispositions du 11° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un représentant désigné par les unions régionales des professionnels de santé pharmaciens d'Ile-de-France :

Titulaire : M. le Dr Pierre MERJAN, pharmacien.

Suppléant : M. le Dr Jean SCHIES, pharmacien. ».

9° Les dispositions du 14° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un représentant des conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens :

Titulaire : Mme le Dr Delphine BORGEL, pharmacien, service hématologie biologique, hôpital Necker Enfants Malades.

Suppléant : M. Frédéric LAHIANI, pharmacien. ».

10° Les dispositions du 15° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le coordonnateur du diplôme d'études spécialisées de la formation en sciences pharmaceutiques spécialisées de la circonscription :

Titulaire : Mme le Pr Virginie SIGURET, faculté de pharmacie, Université Paris-Descartes, laboratoire d'hématologie, hôpital Lariboisière.

Suppléante : Mme le Pr Emmanuelle CAMBAU, chef du service de Bactériologie-Hygiène de l'hôpital Lariboisière. ».

11° Les dispositions du 16° sont remplacées par les dispositions suivantes : «Un enseignant titulaire hospitalo-universitaire relevant de l'une des sous-sections du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques se rapportant à la biologie médicale, exerçant en Ile-de-France :

Titulaire : M. le Pr Michel VIDAUD, directeur du laboratoire, hôpital Cochin, service de génétique et biologie moléculaires.

Suppléante : Mme le Pr Dominique BONNEFONT-ROUSSELOT, directrice du département de biochimie métabolique à l'hôpital Pitié-Salpêtrière. ».

12° Les dispositions du 17° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un médecin biologiste médical praticien hospitalier exerçant dans un centre hospitalier d' Ile-de-France, proposé conjointement par les présidents des commissions médicales d'établissement des centres hospitaliers universitaires d'Ile-de-France et les présidents de commission médicale d'établissement siégeant auprès des centres hospitaliers d'Ile-de-France :

Titulaire : M. le Dr Jean-Yves PELTIER, chef du laboratoire d'hématologie au centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye.

Suppléante : Mme le Dr Carole POUPON, pharmacien biologiste, responsable de laboratoire au CH de Gonesse. ».

13° Les dispositions du 18° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Deux représentants, dont un médecin et un pharmacien, des biologistes médicaux exerçant en laboratoire de biologie médicale, proposés par les organismes représentatifs de la profession en Ile-de-France :

Titulaire : M. le Dr Ronan LE LAGADEC, médecin biologiste.

Titulaire : M. Philippe WEBER, pharmacien.

Suppléante : Mme le Dr Stéphanie HAIM-BOUKOBZA, pharmacien. ».

14° Les dispositions du 19 sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un pharmacien enseignant titulaire hospitalo-universitaire biologiste médical exerçant en Ile-de-France :

Titulaire : Mme le Pr Sylvie CHOLLET-MARTIN, responsable du laboratoire d'immunologie, Hôpital Bichat-Claude-Bernard.

Suppléant : M le Pr Jean-Louis LAPLANCHE, responsable du service de biochimie et biologie moléculaire, groupe hospitalier Saint-Louis Lariboisière.».

15° Les dispositions du 20° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un pharmacien praticien hospitalier non universitaire biologiste médical exerçant en Ile-de-France

Titulaire : M. le Dr Guillaume LEFEVRE, pharmacien biologiste, hôpital Tenon.

Suppléant : M. le Dr Rémy COUDERC, directeur du laboratoire de biochimie et biologie moléculaire, hôpital d'Enfants Armand-Trousseau. ».

16° Les dispositions du 21° sont remplacées par les dispositions suivantes : « Un représentant désigné par les unions régionales des professionnels de santé médecins d'Ile-de-France.

Titulaire : M. le Dr Jean-Claude AZOULAY, médecin biologiste. ».

ARTICLE 3 :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 6 Juillet 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
P/ Le Directeur du pôle
Ressources Humaines en
Santé

signé

Sébastien FIRROLONI

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2017-06-30-008

A R R E T E

accordant à BT IMMO GROUP

l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de
l'urbanisme

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE n°

**accordant à BT IMMO GROUP
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- Vu** la demande d'agrément présentée BT IMMO GROUP, reçue à la préfecture de région le 30/01/2017 ;
- Vu** l'arrêté IDF-2017-03-15-008 du 15/03/2017 portant refus d'agrément à BT IMMO GROUP, notifié le 15/03/2017 ;
- Vu** le recours gracieux déposé par le demandeur, reçu le 16/05/2017 à la préfecture de région ;
- Sur** proposition du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ;

ARRETE

Article Premier : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à BT IMMO GROUP en vue de la réalisation à VEMARS (95470) – « Parc d'activité – Nouveau lotissement nord » – d'une opération de construction d'un ensemble immobilier à usage principal d'entrepôts, d'une surface de plancher totale soumise à agrément de 40 100 m².

Article 2 : La surface de plancher totale accordée se compose comme suit :

Entrepôts :	39 000 m ² (construction)
Bureaux :	1 100 m ² (construction)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance du permis de construire étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire la demande de permis de construire.

Immeuble Le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00

Cette demande, à laquelle sera annexée une copie de la présente décision, devra être déposée dans le délai d'un an à compter de la date de décision, à l'échéance duquel la présente décision sera caduque.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

BT IMMO GROUP
160 avenue Paul Vaillant Couturier
93120 LA COURNEUVE


Article 6 : Dans les deux mois suivant la notification ou la publication du présent arrêté préfectoral, ce dernier peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministère de la cohésion des territoires, ou bien d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

L'absence de réponse au terme du délai de deux mois pour le préfet de la région Île-de-France et le ministre de la cohésion des territoires vaut rejet implicite.

Article 7 : Le préfet du Val d'Oise et le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et dont une ampliation est adressée au directeur départemental des territoires du Val d'Oise.

Fait à Paris, le **30 JUIN 2017**

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France



Yannick IMBERT